

STOP AUX DISCRIMINATIONS LIÉES AUX ORIGINES ETHNIQUES OU À LA COULEUR DE PEAU !



CONTEXTE

La discrimination en raison de l'origine ethnique ou de la couleur de peau (ou discrimination raciale) désigne tout acte ou pratique qui, au nom d'une particularité physique, de l'appartenance ethnique ou religieuse ou encore d'une caractéristique culturelle, discrimine une personne de manière injustifiée, l'humilie, la menace ou met en danger sa vie ou son intégrité corporelle.

Ainsi, si une personne se voit, par exemple, refuser l'accès à un logement, à un emploi, à une activité, à des soins, à un lieu public, à un crédit ou est contrôlée, arrêtée, emprisonnée, insultée, maltraitée, voire tuée seulement en raison de ses origines ou de sa couleur de peau, il s'agit d'actes discriminatoires fondés sur des critères dits « raciaux » dans la loi belge.

Même si les lois et pratiques racistes ont été abolies dans de nombreux pays et qu'un cadre

international de lutte contre le racisme et les discriminations raciales a été créé, le racisme continue d'exister et des discriminations raciales ont encore lieu aujourd'hui partout dans le monde, y compris en Europe.

Très récemment, la disparition tragique de **George Floyd**, Afro-Américain mort asphyxié lors d'une interpellation par la police aux **États-Unis**, a entraîné un **vaste mouvement de révolte et d'indignation contre le racisme et les violences policières à l'encontre des personnes noires**. De nombreuses manifestations ont eu lieu, à la fois aux États-Unis et dans le reste du monde (y compris en Belgique), au cours desquelles le slogan « *Black Lives Matter* » (les vies des personnes noires comptent) revenait sans cesse.

En **Belgique**, les discriminations liées aux origines ethniques ou à la couleur de peau des personnes restent actuelles, notamment avec le profilage ethnique. Le **profilage ethnique** – c'est-à-dire le recours à des critères tels que la race ou l'origine nationale ou ethnique pour légitimer des contrôles d'identité, des opérations de surveillance ou des enquêtes en l'absence de motifs objectifs ou raisonnables – est une forme de discrimination. Il est **interdit par le droit international et belge**. Pourtant, cette pratique existe toujours aujourd'hui en Belgique.

Les **discriminations à l'égard des Roms** sont également toujours présentes en Belgique et dans d'autres pays européens (notamment en Bulgarie, en France, en Grèce, en République tchèque, en Italie ou en Roumanie). Les Roms sont confrontés à des expulsions forcées de leurs lieux de vie, à des problèmes de scolarisation (isolement dans des classes réservées aux Roms), à des violences racistes, à des problèmes d'accès aux soins, etc. alors qu'ils devraient avoir les mêmes droits que tout Européen.

Dans des **pays plus lointains**, d'autres peuples ou communautés continuent d'être victimes de graves discriminations en raison de leurs origines, par exemple :

- les **Rohingyas¹** au **Myanmar** sont privés de nationalité, quasiment tous les aspects de leur vie sont restreints par les autorités qui les soumettent à la ségrégation, l'intimidation et la violence ;
- au moins un million de **Ouïghours²** sont détenus **en Chine** dans des centres fermés « *de transformation par l'éducation* » ou « *de formation professionnelle* » en raison de leurs origines ;
- en **Afrique du Sud**, la qualité de l'enseignement qu'un enfant reçoit aujourd'hui dépend encore largement de l'endroit où il est né et de la couleur de sa peau. Alors que les écoles accueillant une majorité d'**enfants noirs** sont confrontées à des infrastructures de mauvaise qualité, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, les écoles accueillant les populations blanches disposent de ressources suffisantes ;
- au **Népal**, les **Dalits³** font l'objet de discriminations fréquentes allant du refus d'accéder à des lieux publics, de problèmes d'accès à la justice ou à l'éducation, jusqu'à des violences extrêmes.

Pour lutter contre ces discriminations, Amnesty International propose, aux écoles de Wallonie et de Bruxelles, de mener une action concrète de plaidoyer et de partage de témoignages afin d'essayer d'obtenir des changements sur une situation spécifique, ainsi que des actions de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités.

¹ Groupe ethnique de religion musulmane vivant principalement dans le nord de l'État d'Arakan, à l'ouest du Myanmar (ex-Birmanie).

² Membres d'une ethnie musulmane sunnite, minoritaire en Chine, mais majoritaire dans la province du Xinjiang, située au nord-ouest du pays. Le peuple ouïghour est aussi présent au Kazakhstan, en Ouzbékistan, au Kirghizistan et en Turquie.

³ Les Dalits, appelés aussi Intouchables, sont des groupes d'individus considérés, du point de vue du système des castes, comme hors castes et affectés à des fonctions ou métiers jugés impurs.

ACTION CONCRÈTE À DESTINATION DES AUTORITÉS ET PARTAGE DE TÉMOIGNAGES

Faire signer et compléter, par un maximum d'élèves, **deux cartes-actions sur le profilage ethnique en Belgique**.

Une **première carte-action** (carte postale double composée de deux parties détachables), permet à la fois de s'adresser au ministre de l'Intérieur belge pour lui demander de prendre des mesures efficaces pour mettre fin au profilage ethnique en Belgique, et également de lui envoyer (pour appuyer la demande) un témoignage sur une expérience de profilage ethnique vécue personnellement ou par une autre personne (expérience vécue par un proche ou découverte, par exemple, dans le rapport d'Amnesty sur le sujet, dans les médias ou sur les réseaux sociaux).

Sur cette première carte, le **message adressé au ministre est déjà préécrit**, il s'agit juste de signer ce message (mentionner son prénom est suffisant) et d'ajouter un témoignage.

Une **deuxième carte-action** (carte postale simple à détacher sur une planche de 4 cartes détachables) permet à la fois de s'adresser au bourgmestre de la commune de chaque école pour lui demander de prendre des mesures efficaces pour mettre fin au profilage ethnique en Belgique, et également de lui envoyer (pour appuyer la demande) un témoignage sur une expérience de profilage ethnique vécue personnellement ou par une autre personne.

Sur cette deuxième carte, le **message adressé au bourgmestre n'est pas préécrit**, il est donc **nécessaire de l'écrire soi-même**, mais il est possible d'écrire un message très simple du type « *Je vous demande de prendre toutes les mesures en votre pouvoir pour mettre fin au profilage ethnique.* », de le signer (mentionner son prénom est suffisant), et d'ajouter, sur le recto de la carte, un témoignage.

Ces **deux actions** sont **complémentaires**. Leur impact sera différent, car les bourgmestres et les ministres n'ont pas les mêmes compétences et les mêmes champs d'action, mais il est important de pouvoir interpeller ces deux

niveaux de pouvoir afin d'espérer obtenir des résultats à la fois au niveau national et local.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Coller plusieurs exemplaires de l'**affiche Amnesty correspondant à ce thème**, dans des endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

Distribuer l'**autocollant et le badge Amnesty correspondant à ce thème** aux élèves intéressés en leur disant que les étiquettes que l'on colle sur des gens peuvent donner lieu à de graves discriminations et/ou en leur posant des questions sur le sujet. Par exemple : « *as-tu déjà entendu parler du profilage ethnique, sais-tu de quoi il s'agit ?* » ou « *que pourrais-tu faire, à ton échelle, pour lutter contre les discriminations fondées sur les origines ethniques des personnes ?* ».

Fabriquer ses propres affiches en inscrivant des **extraits de témoignages/discours** tirés des différentes fiches témoignages sur le sujet disponibles sur www.amnesty.be/plateforme. Les accrocher dans différents endroits de l'école afin de sensibiliser les élèves aux discriminations liées aux origines ethniques ou à la couleur de peau.

Fabriquer des cartes à piocher, à poser sur un stand, et à faire piocher aux élèves qui passent afin de les interpeller sur des situations de discrimination inacceptables. Créer plusieurs cartes sur lesquelles seront notées par exemple les mentions suivantes : « *Tu es une personne noire aux États-Unis* », ou « *Tu es une personne rom dans l'Union européenne* », etc. Et au recto de chaque carte, écrire une **donnée statistique** correspondant à la catégorie concernée, issue du document *Chiffres clés sur les discriminations liées à l'origine ethnique* (accessible sur le site internet d'Amnesty en octobre). Par exemple : recto : « *Tu es une personne d'origine africaine vivant dans l'Union européenne* » / verso : « *Tu as 1 chance sur 4 d'être discriminée à l'embauche dans les 5 prochaines années* ».

Projeter, en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, la **capsule vidéo Amnesty sur les discriminations liées aux origines ethniques**.

Organiser la projection d'un film, par exemple, « *I am not your negro* » documentaire qui retrace le combat des personnes noires américaines et de ses grands leaders comme Martin Luther King, Malcolm X et Medgar Evers, tous les trois assassinés, mais également de milliers d'autres militants pour les droits civiques. D'autres suggestions de films sur le sujet sont à retrouver sur la fiche pédagogique *À voir à lire sur les discriminations*.

MATÉRIEL FOURNI PAR AMNESTY SUR DEMANDE POUR CE SUJET SPÉCIFIQUE

- **Affiche** *Samuel ne le sait pas encore, mais ses origines l'empêcheront d'avoir un logement*
- **Autocollant et badge** « *Tu es belle pour une noire* »
- **2 cartes actions** sur le profilage ethnique : **1 carte double** destinée au ministre de l'Intérieur, **à renvoyer à Amnesty**, et **1 carte simple** (à détacher parmi une planche de 4 cartes détachables), **à adresser directement au bourgmestre de la commune de chaque école** (il est possible d'accompagner l'envoi des cartes destinées au bourgmestre par un courrier d'accompagnement qui explique l'action ou pas, mais il est important, si ce n'est pas fait, de mentionner le nom de l'école concernée sur l'enveloppe afin que la personne qui occupe la fonction de bourgmestre sache d'où proviennent ces cartes et puisse y répondre si elle le souhaite).

Une **capsule vidéo** d'Amnesty sur cette thématique peut également être diffusée dans l'école. Le lien de la vidéo est à retrouver sur : www.amnesty.be/padaja2020

Bon à savoir : les affiches, badges, autocollants et vidéos proposés ont été créés par un groupe de jeunes étudiants en école d'art à Bruxelles.

Pour en savoir plus : **fiches pédagogiques théoriques** *Focus sur les discriminations liées aux origines ou à la couleur de peau* ainsi que de nombreuses autres **fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux** (quiz, mots mêlés), **des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc.** sur le sujet, à télécharger ou commander sur : **www.amnesty.be/plateforme**

Pour commander ce matériel spécifique ainsi que tout le matériel de PADAJA :

www.amnesty.be/padaja2020